



Réunion du Conseil d'administration du jeudi 29 juin 2023

## Procès-verbal

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

#### Membres de droit :

Madame Nathalie COLIN

#### Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET

Madame Audrey LINKENHELD

#### Personnels enseignants :

##### Collège des professeurs d'université :

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Monsieur Stéphane BEAUD

##### Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

Madame Alice BEJA

Madame Cécile CHALMIN

Monsieur Nicolas KACIAF

#### Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

#### Étudiantes et étudiants :

Monsieur Arnaud MACHIN

Madame Sarah METENNANI

Monsieur Matthieu MAILLARD

Madame Rachel NAVET FORTIN

Monsieur Thomas MARTINS

Monsieur Alec BERTIN

#### A titre consultatif et invités permanents :

Monsieur Pierre MATHIOT

Madame Chantal FIGUEREDO

Madame Blandine LENOIR

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRÉSENTÉES

Monsieur Régis BORDET (*représenté par Nil Toulouse*)

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN (*procuration à Jean-François Chanut*)

Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanut*)

Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Cécile Chalmin*)

Madame Lina PAMART (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Tara VARMA (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Marie LAVANDIER

Monsieur Philippe DARRIULAT (*procuration à Xavier VANDENDRIESSCHE*)

Monsieur Patrick MARDELLAT (*procuration à Xavier VANDENDRIESSCHE*)

Madame Sandrine LEVEQUE (*procuration à Nicolas KACIAF*)

Madame Delphine POUCHAIN (*représentée par Alice BEJA*)

Madame Manon PROJEAN (*procuration à Sarah METENNANI*)

Monsieur Clément COSTEROSTE (*procuration à Thomas MARTINS*)

Madame Camille PLAGES (*procuration à Thomas MARTINS*)

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2023

**Votants : 28**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.*

## II. Fonctionnement institutionnel

### • Rentrée 2023/2024 (information)

Monsieur Mathiot rappelle que le présent Conseil d'Administration est le dernier de Madame Chantal Figueredo et de Madame Blandine Lenoir. Monsieur Jean-Louis Bergez, aujourd'hui responsable du SRASUP, prendra les fonctions de DGS à la rentrée. Madame Lenoir sera quant à elle remplacée par Monsieur Alexandre Lebrun, qui est actuellement en charge des questions financières au SRASUP. Enfin, Monsieur Alexandre Desrumaux ayant récemment rejoint l'Université, sera remplacé par Madame Bénédicte Gautier actuellement directrice de la scolarité de l'Université de Lille.

La conférence de rentrée se tiendra le 8 septembre. Elle sera assurée par le professeur Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, spécialiste de la « brutalisation » de la Première Guerre mondiale.

Sous réserve de confirmation définitive, les prochains Conseils d'Administration auront lieu le 9 octobre (CA de rentrée) et le 11 décembre (CA budgétaire).

### • Procédure pour l'élection du (de la) directeur (trice) de Sciences Po Lille (approbation)

Monsieur Mathiot indique que le calendrier de l'élection du directeur ou de la directrice de Sciences Po Lille a été communiqué aux membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration pour cette élection est prévu le samedi 27 janvier 2024.

**Votants : 28**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*La procédure pour l'élection du (de la) directeur (trice) de Sciences Po Lille est approuvée à l'unanimité.*

### • Contrat d'objectifs et de moyens 2023/2025 avec le Ministère (approbation)

Monsieur Mathiot rappelle que Sciences Po Lille est un établissement-composante de l'Université de Lille, ce qui lui offre la possibilité de déposer une demande de Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Ce COMP permet d'obtenir, sur la base d'objectifs précis et ciblés, des contributions au financement de projets que Sciences Po Lille considère comme stratégiques.

Les projets en question concernent le site de la rue d'Inkermann, la chaire de santé publique que l'école portera avec l'Université, la création à la rentrée 2024 du master sur les métiers de l'image en partenariat avec Séries Mania, le programme de démocratisation et la réorganisation de la préparation au concours.

Dans ce cadre, 300 000 euros ont été demandés par l'école pour la période 2023-2025.

Madame Alice Béja, indique qu'elle s'abstiendra lors du vote, car le modèle du COMP favorise la mobilisation des équipes de l'IEP sur les appels à projets, et ne résout pas la question du sous-

encadrement structurel des établissements d'enseignement supérieur auquel l'École est confrontée depuis quelques années.

|                                                                                    |                  |                   |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------------|
| <b>Votants : 28</b>                                                                | <b>Pour : 16</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 12</b> |
| <i>Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025 est approuvé.</i> |                  |                   |                        |

### III. Études, scolarité et vie étudiante

#### • Règlement des études 2023/2024 (approbation)

Madame Anne Bazin met en exergue deux modifications apportées au règlement des études pour l'année 2023-2024. D'une part, dans le cadre de la double diplomation de la cinquième année « hors les murs », il sera maintenant seulement demandé un rapport de recherche d'une trentaine de pages.

D'autre part, afin de valider le diplôme, il était attendu des élèves un niveau C1 en langue étrangère. Si ce critère était maintenu, une soixantaine d'étudiantes et d'étudiants ne pourraient pas valider leur diplôme. Par conséquent, les élèves qui présentent le niveau D à la fin de la quatrième année et qui ont fait des efforts en langue seront autorisés à passer en cinquième année, avec l'obligation de suivre des cours complémentaires. Les autres devront redoubler. Dans tous les cas, le niveau réel de langue sera indiqué sur le diplôme, car il en va de la crédibilité de Sciences Po Lille, les étudiantes et les étudiants de l'École étant supposé avoir le niveau C1 en langues. La situation est grave, et s'explique par le fait qu'un certain nombre des étudiantes et d'étudiants de Science Po, mais également de professeurs et de professeurs, n'ont pas pris conscience de l'importance des langues dans le monde actuel.

Madame Cécile Chalmin précise que des cours de remédiation seront mis en place dès la première année, afin d'accompagner la montée en niveau de langue des élèves qui en ont besoin. En outre, la mention du niveau de langue sur le diplôme sera un moyen de valoriser celles et ceux qui présentent un niveau supérieur à C1.

Madame Audrey Linkenheld signale que le Conseil municipal de la Ville de Lille a récemment adopté un « plan anglais », car la pratique de cette langue s'avère de plus en plus nécessaire dans les études et les milieux professionnels. Une rencontre pourrait être organisée entre Sciences Po Lille et les élus et les élus qui sont responsables de ce plan.

Monsieur Alec Bertin regrette que Sciences Po Lille diminue ses exigences pour faire face au problème du niveau de langue des étudiantes et des étudiants. Il invite plutôt à créer dès la première année des groupes de niveau en langues, car certains élèves sont, dès leur entrée dans l'École, très forts en anglais, tandis que d'autres présentent plus de lacunes. Les cours proposés ne sont alors pas adaptés, et sont démotivants pour tous.

Madame Anne Bazin répond qu'il serait difficile d'organiser des groupes de langue, principalement pour des raisons d'emploi du temps.

Madame Cécile Chalmin rappelle que les étudiantes et les étudiants en difficulté sont déjà obligés de participer aux cours de remédiation. Ces derniers commenceront seulement au premier semestre au lieu du second.

|                                                        |                  |                   |                       |
|--------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                    | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 8</b> |
| <i>Le règlement des études 2023-2024 est approuvé.</i> |                  |                   |                       |

- **Maquette du double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv (approbation)**

Madame Anne Bazin indique qu'un double diplôme sera mis en place avec l'Université de Tel-Aviv à la rentrée 2023. L'IEP accueillera 4 étudiantes et étudiants de cette Université (ils sont présélectionnés en M1 sous réserve de leur validation) : ils suivront la première année du cycle master PHD sur la base d'une maquette ajustée pour que tous les cours soient en anglais (ces étudiantes et étudiants n'étant pas francophones). Des élèves de Sciences Po Lille seront ensuite sélectionnés en novembre pour effectuer leur cinquième année à Tel-Aviv.

Monsieur Matthieu Maillard, au nom des élus Alter'Eco pose la question du coût de cette formation dispensée à Tel-Aviv tout en précisant qu'ils voteront pour. La réponse sera apportée au point suivant.

Monsieur Nicolas Kaciaf souligne que la multiplication des doubles diplômes est favorable aux élèves et au rayonnement de l'école. Toutefois, il se demande si la charge de travail qu'elle génère pour les personnels administratifs et les enseignantes et les enseignants est bien prise en compte.

Madame Bazin rappelle que le service de la scolarité de l'IEP est en cours de restructuration. Une fois cette restructuration terminée, il sera possible d'évaluer les éventuels besoins complémentaires.

Monsieur Mathiot indique que la direction a mis fin à la formation avec Aston. Ce nouveau master vient en quelque sorte le remplacer, dans la répartition des charges de scolarité, cette formation ne devrait pas peser très lourd et concerne pour le moment que 4 élèves.

Madame Bazin ajoute que le double diplôme avec Tel-Aviv ouvre une porte pour l'École, en proposant un master non francophone. Or de tels masters sont essentiels aujourd'hui pour que Sciences Po Lille reste compétitive dans l'enseignement supérieur à l'échelle européenne.

Monsieur Mathiot ajoute que Tel-Aviv est l'une des universités les mieux classées au monde, ce qui constitue un point positif à la fois pour le rayonnement de l'École et les étudiantes et les étudiants qui s'inscriront dans ce master.

|                                                                                   |                  |                   |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                               | <b>Pour : 25</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 4</b> |
| <i>La maquette du double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv est approuvée.</i> |                  |                   |                       |

- **Précision droits de scolarité des étudiants sélectionnés par l'Université de Tel-Aviv (approbation)**

Monsieur Mathiot indique qu'il est proposé que les étudiantes et étudiants de l'Université de Tel-Aviv qui rejoindront Sciences Po Lille dans le cadre du double master paient le tarif maximum des droits modulés, soit 4 000 €. Les élèves qui effectueront leur cinquième année à l'Université de Tel-Aviv devront payer les droits prévus par celle-ci (qui sont de l'ordre de 16 000 dollars). Toutefois, ils seront éligibles aux bourses de l'Université de Tel-Aviv et à la CMI de Sciences Po Lille.

Madame Bazin ajoute que la Fondation France-Israël propose également des bourses d'excellence.

|                                                                                                                      |                  |                   |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                                                                  | <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 4</b> | <b>Abstention : 6</b> |
| <i>Les droits de scolarité des étudiantes et étudiants sélectionnés par l'Université de Tel-Aviv sont approuvés.</i> |                  |                   |                       |

• **Modifications des maquettes d'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle et du cycle master (approbation)**

Madame Cécile Chalmin, directrice des études du 1<sup>er</sup> cycle, indique qu'une seule modification a été opérée sur la maquette du 1<sup>er</sup> cycle : un nouveau cours « Sciences et Société » a été intégré dans le bloc « enjeux contemporains » de la première année. De nouveaux cours électifs en anglais sont également proposés (incluant un cours sur les politiques environnementales, comme demandé lors du précédent Conseil d'Administration) ont été ajoutés à la deuxième année.

Madame Anne Bazin rappelle que les maquettes de l'agrégation SES et de la préparation aux grands concours n'avaient pas pu être votées par le Conseil d'Administration lors de la précédente séance. Les ajustements réalisés sur les maquettes des autres masters sont quant à eux mineurs.

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Les modifications des maquettes d'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle et du cycle master sont approuvées à l'unanimité.*

• **Préparation aux grands concours administratifs (approbation)**

Monsieur Mathiot indique que la formation à la préparation aux grands concours administratifs, qui sera placée sous la responsabilité de Mathieu Caron, maître de conférences en droit public, a été revue en profondeur. Le nombre d'élèves dans la promotion sera limité (de 25 à 30 élèves) et les étudiantes et étudiants devront choisir entre deux parcours, afin de se spécialiser dans un nombre limité de catégories de concours. Bien que le taux de réussite aux concours de celles et ceux qui la suivent soit très bon, cette formation doit aujourd'hui être redynamisée.

Madame Chalmin souligne que l'attractivité des métiers de la fonction publique se dégrade, alors que les besoins des employeurs publics sont importants. Il est alors important d'attirer les étudiantes et les étudiants vers les concours, et de communiquer sur la formation à l'interne et à l'externe. Toutefois, elle se demande pourquoi, dans la formation aux grands concours administratifs, le cours sur les enjeux de la transition écologique et numérique figure uniquement dans le parcours relatif au concours dédié à l'INSP État, et non dans le tronc commun.

Monsieur Mathiot pense que cela s'explique par des contraintes de maquette. En outre, l'IEP rencontre des difficultés à recruter des enseignantes et des enseignants des sciences dures ou du vivant, alors qu'il a besoin de bons vulgarisateurs.

Monsieur Arnaud Machin indique que la maquette de cette préparation aux grands concours administratifs est de qualité et qu'elle a été présentée aux étudiantes et étudiants concernés, qui l'ont trouvée très satisfaisante.

Madame Cécile Parent-Nutte se réjouit de cette ambition pour l'école.

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*La maquette de la préparation aux grands concours administratifs est approuvée à l'unanimité.*

• **Avenant à l'accord de coopération FIFE (approbation)**

Madame Bazin explique que l'avenant à l'accord de coopération FIFE permet à l'école d'accueillir 14 étudiantes et étudiants, et non 12 comme jusqu'à présent.

**Votants : 29**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*L'avenant à l'accord de coopération FIFE est approuvé à l'unanimité.*

• **Proposition de financement CVA mai 2023 (approbation)**

Madame Chalmin rappelle que la répartition des crédits accordés lors de la dernière réunion de la Commission Vie Étudiante a été communiquée au Conseil d'Administration. Il est à noter que le BDE avait demandé 1 953 € pour la semaine d'intégration de la rentrée, et n'a reçu que 653 €, car la Commission n'a pas souhaité financer certaines des activités prévues afin de conserver UN budget suffisant pour accorder des financements à d'autres projets d'associations à la rentrée 2023.

**Votants : 29                      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 4**

*Les propositions de financement de la CVA mai 2023 sont approuvées.*

• **Proposition de financement CVEC juin 2023 (approbation)**

Madame Chalmin présente les propositions de financements décidés lors de la CVEC du 9 juin 2023, incluant la reconduction de l'accompagnement psychologique des étudiantes et étudiants, du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes lors de l'intégration et de la formation PSC1.

**Votants : 29                      Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*Les propositions de financement de la CVEC de juin 2023 sont approuvées à l'unanimité.*

**IV. Affaires financières**

• **Acceptation de mécénat du Crédit Mutuel - PEI (approbation)**

Madame Lenoir indique qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter un mécénat de 50 000 € du Crédit Mutuel Nord Europe pour le programme PEI.

Madame Navet Fortin indique que les élues et élus Sud Solidaires Étudiant.e.s voteront contre, car ce mécénat participe à une stratégie du Crédit Mutuel destinée à améliorer son image, alors qu'il participe à la pollution de la planète. Elle ajoute que ce programme devrait être totalement financé par les fonds publics.

Madame Sarah Metennani, élue de la liste Alter'Eco précise indique qu'ils voteront pour ce mécénat, mais regrette que Sciences Po Lille ne fasse pas appel à des mécènes plus soucieux des enjeux écologiques.

Madame Audrey Linkenheld pense que le Crédit Mutuel n'est pas les meilleurs mais pas non plus les moins bons. Elle propose d'aller voir les publications sur le sujet sur le site de la ville de Lille.

Monsieur Mathiot dit qu'aucune fondation privée n'est totalement « pure » en la matière.

**Votants : 29                      Pour : 25                      Contre : 4                      Abstention : 0**

*Le mécénat du Crédit Mutuel est accepté.*

• **Renouvellement des tarifs 1<sup>er</sup> sept 2023/31 août 2024 (approbation)**

Deux modifications ont été apportées aux tarifs par rapport à la précédente année scolaire : un tarif « boursier » a été créé pour les cours de LV3, et le tarif de MOMA et de la LV3 ont été dissociés.

L'Elu Solidaire étudiant-es regrette que le tarif « boursier » pour le MOMA n'ait pas été diminué de manière plus significative.

Une intervenante rappelle que le MOMA coûte 50 euros la première année et 80 euros la deuxième pour une étudiante ou un étudiant boursier.

|                                                                                                               |                  |                   |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                                                           | <b>Pour : 25</b> | <b>Contre : 4</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <i>Le renouvellement des tarifs pour la période du 1<sup>er</sup> sept 2023 au 31 août 2024 est approuvé.</i> |                  |                   |                       |

• **Cartographie des risques (approbation)**

Madame Lenoir rappelle que le ministère demande d'établir une cartographie pour identifier les risques comptables inhérents aux processus, mais également les actions entreprises pour maîtriser ces risques. Par rapport à la précédente cartographie, les processus préparation du budget, perception des recettes et régie ont été ajoutés. Le développement de l'application droits modulés a entraîné une mise à jour de la cartographie ainsi que l'obligation comptable de passer par chorus pro pour le dépôt des factures. La mise en place d'applications et de logiciels de dématérialisation améliore le contrôle des risques.

|                                                                 |                  |                   |                       |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 28</b>                                             | <b>Pour : 24</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 4</b> |
| <i>La cartographie des risques est approuvée à l'unanimité.</i> |                  |                   |                       |

• **Délibération sur les déplacements (approbation)**

Il est proposé au conseil d'administration de mettre en place des remboursements dérogatoires aux frais réels dans la limite de 90 € en Province et 120 € à Paris. Le maximum de 120 € pourra être étendu à la prise en charge de l'hébergement des participants aux colloques organisés au sein de l'établissement, aux jurys de thèse et aux séminaires de formation continue.

Pour les déplacements à l'étranger, il est proposé un dépassement du *per diem* « nuitée » pour les déplacements en Amérique du Nord et en Europe du Nord, dans la limite de 25 % du *per diem* prévu pour les nuitées.

|                                                                          |                  |                   |                       |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                      | <b>Pour : 29</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <i>Les remboursements des déplacements sont approuvés à l'unanimité.</i> |                  |                   |                       |

• **Rachat du mobilier de la cafétéria « Idéale Épicerie » (approbation)**

Madame Lenoir indique que L'Idéal, qui gère la cafétéria de la bibliothèque, souhaite arrêter cette activité. Sciences Po Lille envisage alors de racheter le mobilier installé dans la cafétéria pour un prix de 2 903,89 €.

Monsieur Nicolas Kaciaf invite à rechercher, pour gérer la cafétéria, un prestataire qui propose une structure de prix différente, car les prix de l'Idéal étaient particulièrement élevés, sans pour autant que cela lui ait permis d'assurer une certaine rentabilité.

Monsieur Arnaud Machin indique que tous les élus et élues ont rencontré la Directrice Générale des Services pour échanger sur la cafétéria du bâtiment Angellier et que ce dossier évolue bien.

Monsieur Mathiot souligne qu'il sera difficile de trouver un prestataire qui propose des produits à la fois variés, respectueux de l'environnement et peu chers.

|                                                                                              |                  |                   |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                                          | <b>Pour : 29</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <i>Le rachat du mobilier de la cafétéria « Idéale Épicerie » est approuvé à l'unanimité.</i> |                  |                   |                       |

- **Exonération exceptionnelle de la redevance annuelle de Format Poche**

Madame Lenoir rappelle que la convention avec l'Idéal prévoit une redevance annuelle correspondant à 4 % du chiffre d'affaires HT. L'Idéal l'évalue pour l'année 2022-2023 à 3 173 €, et demande à être exonéré.

|                                                                                                             |                  |                    |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                                                         | <b>Pour : 10</b> | <b>Contre : 10</b> | <b>Abstention : 9</b> |
| <i>L'exonération exceptionnelle de la redevance annuelle de Format Poche recueille un avis défavorable.</i> |                  |                    |                       |

Monsieur Vandendriessche énonce que Sciences Po Lille n'a pas à subventionner une entreprise privée. Monsieur Mathiot souligne que l'école a malgré tout fortement contraint le fonctionnement de Format Poche, même si pour des raisons indépendantes de sa volonté (les travaux réalisés à la bibliothèque ainsi que divers blocages).

Un intervenant observe que l'Idéal a versé la redevance durant les années de Covid-19, alors qu'il n'avait que très peu de clientèle.

Madame Lenoir rappelle qu'une réduction leur avait été accordée dans cette période.

- **Proposition d'exonération des frais de participation pour sortie pédagogique (approbation)**

Il est proposé au conseil d'administration d'exonérer, avec effet rétroactif, cinq étudiants boursiers de la majeure « Paix, Action Humanitaire et Développement » rencontrant d'importantes difficultés financières, des frais de participation de 15 € à la sortie organisée à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

|                                                                                                                        |                  |                   |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                                                                                    | <b>Pour : 29</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <i>L'exonération de cinq étudiants des frais de participation à la sortie pédagogique est approuvée à l'unanimité.</i> |                  |                   |                       |

- **Marchés 2022-2023 (information)**

Monsieur Mathiot a délégué pour signer les marchés mais il est prévu que le conseil d'administration soit informé annuellement des marchés conclus. Ainsi, la liste des marchés conclus entre janvier 2022 et juin 2023 a été communiquée au Conseil d'Administration.

## V. Réseau

- **Présidence du réseau ScPo 2023/2024 (information)**

Monsieur Mathiot indique que sur les 180 places offertes à Lille pour les lauréats du concours commun, 175 sont déjà pourvues. Le dernier admis est classé 145<sup>e</sup> sur un total 12 000, et sur les 100 premiers au concours, 37 ont choisi l'IEP de Lille.

Le prochain concours aura lieu le 20 avril 2024. Le directeur de Sciences Po Rennes présidera le réseau l'année prochaine. Les directeurs adjoints seront les directeurs de Sciences Po Lyon et de Strasbourg.

## VI. Formation continue (approbation)

- **En partenariat avec L'EPHE : présentation et tarif du module « Monde religieux, Laïcités, Sociétés »**

Monsieur Mathiot explique que l'EPHE a mis en place il y a quelques années une formation « Monde religieux, Laïcités, Sociétés », et a contacté l'IEP pour devenir son partenaire et prendre en charge l'organisation d'une partie de cette formation, qui comptera 30 places.



Le Président souligne que l'EPHE a vocation à conserver un rôle central dans l'organisation d'un certain nombre de formations sur la laïcité aujourd'hui attendues par les services publics et les institutions. Ce partenariat est donc particulièrement positif pour l'école.

|                     |                  |                   |                       |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b> | <b>Pour : 25</b> | <b>Contre : 4</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

*Les tarifs du module « Monde religieux, Laïcités, Sociétés » sont approuvés.*

#### **VII. Relations internationales (information)**

- **Réflexion sur les procédures d'attribution (3A) des places de mobilité internationale**
- **Règlement d'attribution des bourses de mobilité à la CMI**
- **Coopération avec Johns Hopkins University - SAIS Bologna**

Madame Bazin explique que Johns Hopkins University souhaite favoriser la circulation des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs entre Sciences Po Lille et SAIS Bologne.

Monsieur Mathiot précise que SAIS Bologne est une antenne créée à Johns Hopkins University en Italie après la deuxième Guerre mondiale, afin d'y proposer sa formation en Relations Internationales, qui est considérée comme la meilleure au monde dans les classements internationaux.

#### **VIII. Ressources humaines**

- **REH enseignants du second degré (approbation)**

Monsieur Mathiot rappelle que le système indemnitaire des enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs a fait l'objet d'une réforme en 2021, avec la mise en place du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs). Or, le RIPEC ne prend pas en compte les enseignantes et enseignants du secondaire (PRAG et PRCE) qui sont affectés dans l'enseignement supérieur (5 à Sciences Po Lille), et qui ont également été oubliés lors des revalorisations salariales opérées dans le second degré.

Considérant que cette situation est inéquitable et sans en regarder pour le moment les aspects réglementaires, nous nous appuyons sur ce que va mettre en place l'université de Lille. La Direction propose donc d'appliquer aux personnes concernées et très dévouées pour l'école une forme de prime s'inspirant du RIPEC, pour une charge supplémentaire totale pour l'école de 5 960 € pour l'année 2022-2023.

Monsieur Stéphane Beaud souligne que les PRAG et les PRCE doivent donner autant de cours que s'ils enseignaient dans le secondaire (384h/td). Le président ajoute que beaucoup d'entre eux font également de la recherche d'une manière ou d'une autre et ils n'ont droit à rien. Il salue personnellement cette volonté de réparer cette injustice.

Madame Alice Béja demande s'il s'agit du RIPEC 2 ou du RIPEC 3. Madame Chantal FIGUEREDO indique qu'il s'agit du différentiel entre la C1 du RIPEC à destination des enseignants-chercheurs et la PES (prime d'enseignement supérieur) versée aux enseignants du second degré. Elle indique également qu'à la suite d'échanges avec le ministère il était question de mettre en place un référentiel pour les enseignants du second degré, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. En revanche, elle dit qu'une augmentation de la PES est prévue pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Elle ajoute également qu'il y a également un problème au niveau de la carrière des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur car ils sont généralement oubliés pour les promotions.

Le président complète en précisant que l'on remarque que ces mêmes enseignants prennent de plus en plus d'enseignements dans les universités pour permettre aux enseignants-chercheurs de faire de la recherche.

Monsieur Sylvain Freset s'étonne que cette proposition n'ait pas été présentée au CSAE avant d'être votée au conseil d'administration.

La directrice générale des services explique qu'aucune réunion de CSAE n'était prévue avant ce dernier Conseil d'Administration de l'année et que ces primes relèvent plutôt de l'approbation du CA en formation restreinte aux enseignants et enseignants.

|                                                         |                  |                   |                       |
|---------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                     | <b>Pour : 28</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 1</b> |
| <i>Le REH enseignants du second degré est approuvé.</i> |                  |                   |                       |

• **Recrutements (information)**

*Ce point a été traité au point II.*

**IX. Questions diverses et informations**

Les élues et élus Alter'Eco indiquent avoir réalisé un vadémécum rappelant les instances de financement existant au sein de l'IEP pour les associations, ainsi que les possibilités de financement qui sont accessibles à ces dernières sur le territoire.

|                                                                 |                  |                   |                       |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 29</b>                                             | <b>Pour : 29</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <i>Le vadémécum des associations est approuvé à l'unanimité</i> |                  |                   |                       |

\*\*\*

Les élues et élus Alter'Eco signalent que beaucoup d'élèves s'interrogent sur le fonctionnement du régime des mentions. Il leur semble injuste, car il repose sur les résultats de tous les étudiantes et étudiants de la majeure, et non sur les résultats individuels de chacune et chacun.

Madame Chalmin explique que les enseignantes et les enseignants des jurys étudient chaque dossier individuellement, ce qui leur prend beaucoup de temps. Leurs décisions ne sauraient alors être qualifiées d'« injustes ». Si les élèves ont des questions sur leur mention ou un autre sujet, ils peuvent toujours se rapprocher du service de la scolarité.

Monsieur Xavier Vandendrieche rappelle que la décision du jury est collégiale et qu'il faut garder à l'esprit « la souveraineté du jury ».

Madame Bazin ajoute que s'il peut exister des différences entre les majeures, les classements doivent nécessairement se faire au sein de celles-ci.

Le Président rappelle en outre la souveraineté des décisions des jurys, qui sont du reste le plus souvent prises en faveur des étudiantes et des étudiants.

Monsieur Mathiot note que cela est en particulier le cas pour les élèves les plus fragiles. L'école étant petite, il est possible d'individualiser les décisions.

Madame Bazin souligne toutefois que la question de la suppression des mentions pourrait être discutée.

\*\*\*

Monsieur Bertin propose un assouplissement du régime des absences en cas de participation à des événements associatifs internes au réseau des Sciences Po. En effet, aujourd'hui, les élèves sont excusés pour la participation à un seul événement associatif. Il est proposé d'excuser jusqu'à deux absences.

Monsieur Mathiot rappelle que les 10 Sciences Po ont validé un calendrier des événements communs, ainsi que le principe d'une absence autorisée pour un événement commun. Cette décision doit être appliquée.

Madame Bazin ajoute que les élèves peuvent toujours manquer les cours, mais ils en assument alors les conséquences.

**Votants : 28**

**Pour : 3**

**Contre : 23**

**Abstention : 2**

*La proposition de porter, dans le règlement des études, à deux le nombre d'absences excusées en cas de participation à un événement commun est rejetée.*

\*\*\*

Monsieur Bertin rappelle que les élèves en 2<sup>e</sup> année formulent des vœux de mobilité internationale pour leur 3<sup>e</sup> année sans savoir combien d'autres étudiantes et étudiants ont choisi les mêmes vœux (notamment ceux dits « en tension »), ce qui suscite une certaine anxiété chez une partie des étudiantes et des étudiants. Un classement officiel a été mis en place depuis plusieurs années. 93 % des élèves sondés estimerait pertinent que ce tableau soit géré par l'Administration, et une pétition a été signée en ce sens par plus de la moitié des élèves de première année.

Monsieur Mathiot ne s'oppose pas à améliorer les dispositions vis-à-vis des vœux de mobilité, mais il ne sera sans doute pas possible de mettre en place le tableau demandé pour l'année 2023-2024.

Un intervenant ajoute qu'un travail a été engagé avec les représentantes et les représentants des étudiantes et des étudiants et le service des RI. Il est étonnant que la liste S'Engager dépose cette motion alors que ce travail n'est pas terminé.

Monsieur Bertin souligne que le règlement des études ne sera voté qu'en octobre, ce qui laisse le temps de mettre en place le dispositif en question. De plus, les élus et élus Alter'Eco et Sud Solidaires Étudiant.e.s ne sont pas favorables à ce que ce tableau reprenne une hiérarchie. Or, pour qu'il soit pertinent et conforme aux attentes des élèves, cette hiérarchie est nécessaire. S'Engager porte donc une revendication différente des autres listes étudiantes.

Madame Sarah Metennani estime que cette demande d'une hiérarchisation est démagogique, car le classement qui a été supprimé quelques années plus tôt ne sera jamais remis en place.

Madame Chalmin rappelle que ce classement a été supprimé à la demande des élèves, car il avait des effets délétères. En outre, le tableau officiel évoqué par monsieur Bertin fait que des pressions sont exercées sur des étudiantes et des étudiants pour qu'ils communiquent leurs résultats. Or pointer du doigt les élèves les plus fragiles ne fera rien pour réduire l'anxiété des élèves. De plus, il ne sera pas possible pour les équipes administratives de travailler sur ce tableau d'ici la rentrée. Enfin, certains critères (par exemple médicaux) qui doivent rester confidentiels justifient parfois les décisions prises vis-à-vis des vœux des mobilités internationales.

**Votants : 28**

**Pour : 1**

**Contre : 23**

**Abstention : 4**

*La motion de S'Engager pour l'établissement d'un tableau sur la répartition des vœux de mobilité internationale des élèves en 2<sup>e</sup> année est rejetée.*

\*\*\*

Les élues et élus Sud Solidaires Étudiant.e.s proposent de modifier la charte Égalité de genre pour mettre en place une procédure simplifiée pour les étudiantes et étudiants qui changent de prénom, en leur donnant la possibilité d'indiquer dès l'inscription leur prénom et leur pronom d'usage.

Madame Chalmin rappelle qu'il est déjà possible d'indiquer le prénom d'usage dans le dossier d'inscription administrative. Il apparaît alors dans toutes les listes des étudiantes et étudiants. En revanche, préciser le genre dans ces listes serait très laborieux, car il faudrait le faire pour les 2 400 élèves. En outre, en cas de changement de genre d'un élève, les enseignantes et enseignants en sont informés personnellement, ce qui permet de les sensibiliser, et semble constituer une démarche plus efficace.

Les élues et élus Sud Solidaires Étudiant.e.s retirent, au regard de ces précisions, leur proposition de modification.

La séance est levée à 12h55

Jean-François Chanet  
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.F. Chanet', with a small vertical mark below the 't'.